

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marc Chalifoux Jr, Directeur général et greffier-trésorier

PRENEZ AVIS QUE le projet du *Règlement 475-2026 modifiant le Règlement 420-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité* a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2026 par le conseiller Pierre Bisailon qui en a également donné l'avis de motion. Les membres du conseil ont chacun reçu copie du projet de règlement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le présent avis public est donné avant l'adoption du règlement par le conseil ; cet avis public a pour but de résumer le règlement qui sera présenté au conseil pour adoption lors de la séance ordinaire du **3 juin 2026 à 19h**.

Le Règlement 475-2026 apporte les modifications suivantes au Règlement 420-2022 suit :

- Mise à jour du délai d'adoption du code révisé à la suite d'une élection générale, soit avant le 1^{er} mai plutôt qu'avant le 1^{er} mars, conformément au Projet de loi no 104 (2025);
- Mise à jour de l'article 5.8.2 concernant la politique de prévention du harcèlement psychologique, de l'incivilité et de la violence à caractère sexuel au travail, conformément au Projet de loi no 42 (2023);
- Correction de la référence législative à la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. C-12) à l'article 5.8.3;
- Ajout d'un article 5.10 portant sur l'utilisation des médias sociaux et des communications publiques par les membres du conseil;
- Ajout d'un article 7.2 portant sur l'obligation de formation en éthique et en déontologie pour tout membre du conseil dans les six (6) mois du début de son mandat, conformément au Projet de loi no 49 (2021).

Que copie dudit règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à ileauxnoix.com/fr/citoyen/règlement.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 11^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.



Marc Chalifoux Jr
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussigné, Marc Chalifoux Jr, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 11^e jour du mois de mai de l’an deux mille vingt-six, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 11 mai 2026.



Marc Chalifoux Jr
Directeur général et greffier-trésorier